

Le Conseil Municipal est convoqué le **MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 à 20H00** en Mairie.

ORDRE DU JOUR

- Retour sur l'aménagement du gîte avec passage à une jauge de 15
- Elections sénatoriales – élaboration de la consigne de vote
- Encaissement d'un chèque pour la salle communale
- Délibération du délégué au Parc des Marais
- Délibération Coût effacement des réseaux
- Délibération Avenant contrat de groupe pour l'assurance du personnel communal avec le centre de gestion
- Subvention « le Trident »
- Indemnités de fonction pour la 2^{ème} adjointe
- Points divers : Urbanisme, Travaux du bourg
- Informations et communications diverses

Le Maire,

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 20 septembre 2023 à 20 H, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LELOUEY Dominique, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. LELOUEY, ANDRE, DOUASBIN, JORE, LEMONNIER, REVERT, LESCOT, ROUSTIAU, TAP formant la majorité des Membres en exercice

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. HEURTEVENT Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TAP

**Retour sur
l'aménagement du gîte
avec passage à une jauge
de 15 couchages**
N°2023-03-01

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite au passage de la commission de sécurité pour le gîte de séjour, un avis défavorable a été donné. Il est demandé d'apporter certaines modifications qui ont déjà fait l'objet d'une mise aux normes, à savoir l'alarme incendie, le local produits, l'affichage, défense à incendie (avec un pompage de l'eau au « petit moulin ». En ce qui concerne, le gardiennage du gîte (capacité de 30 couchages), la commune ne peut assurer cette mesure, de ce fait, le conseil municipal décide de descendre au seuil de 15 couchages à compter du 8 janvier 2023.

Des projets sont à l'étude pour réhabiliter le gîte, notamment la création d'une salle de réunion et de projection, un espace de détente de travail.

Il y aurait également lieu de réfléchir sur l'augmentation des tarifs.

Elections sénatoriales
élaboration de la consigne
de vote
N°2023-03-02

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal vote à bulletin secret afin de déterminer les consignes de vote pour le Grand Electeur en vue des élections sénatoriales du 24 septembre prochain.

Le résultat du vote est : liste n°3.

Encaissement d'un
chèque pour la salle
communale
N°2023-03-03

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'accepter l'encaissement d'un chèque de 112,40 € pour la salle communale, correspondant aux dégradations faites par Mme Patricia LEMIERE.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'encaissement de ce chèque.

Déleguée au Parc naturel
régional des marais du
Cotentin et du Bessin
N°2023-03-04

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et répondu aux questions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Article 1 : Valide la candidature de Madame TAP Marianne en qualité de déléguée de la commune de HEMEVEZ au Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin.

Article 2 : Désigne Madame TAP Marianne comme remplaçante de Mr Jean-Marc JOLY, démissionnaire, pour siéger au comité syndical du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin avec une voix consultative, conformément aux statuts du Parc.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de cette décision.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération Coût
effacement des réseaux

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 30 Mars 2021, le conseil municipal avait validé le programme de l'effacement des réseaux

N°2023-03-05

électriques et téléphoniques dans « le bourg » pour un coût prévisionnel de 237 500 € HT avec un reste à charge pour la commune de 79 500 €.

L'opération est à ce jour terminée. Les coûts définitifs sont 199 544,02 € HT pour la partie travaux de mise en souterrain des réseaux et 53 965,99 € HT pour le réseau d'alimentation, fourniture et pose de candélabres.

La participation de la commune, pour la part de travaux de mise en souterrain des réseaux s'élève à 59 863,20 €, et pour la part réseau d'alimentation, fourniture et pose de candélabres s'élève à 24 673,40 €.

Le conseil municipal valide les montants énoncés ci-dessus et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour régler les participations correspondantes.

**Contrat groupe
d'assurance des risques
statutaires du personnel**
N°2023-03-06

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel connaîtra une évolution à compter du 1^{er} janvier 2024, compte-tenu d'une dégradation importante de la sinistralité. Les taux de cotisation pour la commune d'HEMEVEZ passeront à 7,51 % s'agissant des fonctionnaires CNRACL et 1,32 % pour les agents non affiliés à la CNRACL et les agents contractuels de droit public.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à ces nouveaux taux au 01 01 2024.

Subvention « le Trident »
N°2023-03-07

Le Trident développe son projet en milieu rural. Aller à la rencontre des populations, favoriser l'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques sont des objectifs partagés avec de nombreux partenaires et territoires. Le trident affiche une réelle volonté de décentralisation de ses activités. Déjà des spectacles sont diffusés dans quelques communes du Cotentin. (Picaucville, Montebourg...) et des transports gratuits sont organisés pour des spectacles à Cherbourg.

Le directeur souhaite amplifier cette démarche en proposant des spectacles dans nos petites communes, dans nos salles et nos églises.

Concrètement il s'agirait à partir de la prochaine saison culturelle d'afficher notre volonté, de participer à la contribution financière de la commune de Montebourg (quelques centaines d'euros). Et cela pour continuer à pouvoir continuer de bénéficier de 5 transports de Montebourg à Cherbourg pour des spectacles au théâtre à l'italienne et de spectacles dans nos communes.

Le trident organisera un spectacle à la salle communale de Saint-Floxel le 14 décembre prochain.

Il est proposé au conseil d'octroyer une subvention de 200 euros pour ce projet par le biais d'une convention à venir.

Le conseil municipal donne son accord à cette demande et valide la subvention de 200 €.

Indemnités de fonction
N°2023-03-08

Suivant l'article L.2123-23 du CGCT,

Le conseil municipal,

À la majorité des membres présents, décide de porter à compter du 1^{er} OCTOBRE 2023 et pendant la durée du mandat municipal, l'indemnité mensuelle du Maire à 20,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et l'indemnité mensuelle du 1^{er} Adjoint à 6,87 % et du 2^{ème} Adjoint à 6,87 % de ce même indice.

Informations et
communications diverses

Repas des aînés

Le conseil municipal arrête la date du 12 novembre 2023 pour l'organisation du repas des aînés, qui pourrait être servi au restaurant « l'Epicurien » à VALOGNES. Une visite éventuelle du musée du cidre sera organisée.

Fête Patronale « Saint-Lô »

Le conseil municipal offrira les brioches qui seront bénites et le vin d'honneur servi à la mairie.

Cueillettes de plantes sauvages

Monsieur le Maire présente la demande de Juliette DUMONCEL (Liesville-Sur-Douve) qui souhaite obtenir l'autorisation pour cueillir des plantes sauvages sur la commune. Le conseil municipal donne son accord.

Prêt de la statue Saint-Lô

Le Musée Thomas Henry de Cherbourg-en-Cotentin sollicite le prêt de la statue Saint-Lô du 1^{er} décembre 2023 au 10 mars 2024.

Le conseil municipal donne son accord à ce prêt.

Urbanisme

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le bornage avec le Département concernant la propriété de Monsieur Fabrice GARÇON a eu lieu.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les panneaux de signalisation devant chez Monsieur Miguel DOUCET vont être retirés afin que celui-ci puisse créer 2 places de parking dans la cour de sa dépendance.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le bornage du futur lotissement privé a eu lieu.

Travaux

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux concernant

l'embellissement du bourg sont toujours suspendus suite à un problème de financement non prévu par la CAC. Monsieur le Maire prépare un courrier à destination du Président de la CAC.

Taillage des haies

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le devis pour le taillage des haies de la commune est validé mais que le prestataire n'a toujours pas commencé. Monsieur le Maire prépare un courrier à destination du prestataire.

Noël des enfants de la commune

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le Noël des enfants de la commune aura lieu le samedi 16 décembre à la salle communale.

Vœux du Maire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 7 janvier 2024 à la salle communale.